Déclaration

de la Commission Exécutive Nationale du SNFOLC

4 et 5 avril 2024

NON À L'ÉCONOMIE DE GUERRE, NON À LA GUERRE SOCIALE CONTRE LES DROITS ET GARANTIES COLLECTIFS DES SALARIÉS! POUR LE PAIN, LA PAIX ET LA LIBERTÉ!

Dans un contexte international où la menace d'une généralisation de la guerre en Europe et au Proche Orient est de plus en plus importante, la CEN réunie les 4 et 5 avril 2024 fait sienne les positions du Comité Confédéral National FO et condamne avec lui « les propos du président de la République sur sa volonté d'engager l'armée française en Ukraine et sa volonté de mettre en place une économie de guerre impactant l'ensemble des ministères de la Fonction publique », sachant notamment que « dans le même temps, le gouvernement n'augmente pas les rémunérations des fonctionnaires et agents publics leur causant des pertes de pouvoir d'achat depuis plusieurs années. ».

De même, la CEN, avec le CCN, « condamne toutes les guerres ainsi que toutes les répressions contre les droits des travailleurs. ». La CEN « conformément aux traditions les plus fortes de notre confédération, se tient aux côtés des travailleurs russes et ukrainiens qui perdent la vie tous les jours au front. (Elle) ne se tient pas aux côtés de ceux qui les envoient à la guerre et qui remettent en cause leurs libertés, en particulier celle d'avoir des syndicats libres et indépendants, ni de ceux qui alimentent la surenchère de livraisons d'armes. ». Elle « rappelle que la revendication « PAIN, PAIX, LIBERTE » est plus que jamais d'actualité. ».

Avec le CCN, elle « appelle à cessez-le-feu immédiat et permanent notamment à Gaza et en Ukraine comme partout dans le monde. Les bombardements doivent cesser contre une population désarmée vouée à la mort, à la famine et aux épidémies. ». Elle joint sa voix à tous ceux qui, de plus en plus nombreux à travers le monde alertent sur le génocide en cours contre le peuple palestinien, et le dénoncent. Avec le CCN, elle « réaffirme sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats partout où les conflits existent. ». Elle « exige la libération des otages et des prisonniers politiques partout dans le monde », et réaffirme son soutien aux rassemblements et mobilisations pour la paix et invite les syndicats départementaux du SNFOLC à s'y joindre.

Concernant la situation au plan national, la CEN condamne fer-

mement les mesures du gouvernement Macron-Attal, relevant d'une guerre sociale contre les droits, les garanties collectifs des travailleurs, contribuant à fracturer la société et à aggraver les inégalités à tous les niveaux. À ce titre elle dénonce les annonces du Premier ministre Gabriel Attal visant à durcir les conditions d'accès à l'assurance chômage en réduisant les droits des demandeurs d'emploi.

Elle condamne, de la même manière la proposition de loi adoptée par le Sénat le 3 avril visant à donner au gouvernement les moyens de remettre en cause le droit de grève en « neutralisant » 30 jours par an, ainsi que la répression dirigée contre l'action syndicale.

CONTRE LE « CHOC DES SAVOIRS ». LES GROUPES DE NIVEAUX ET LA CASSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE. MULTIPLIER LES AG PARTOUT POUR GÉNÉRALISER LE RAPPORT DE FORCE QUI CONTRAINDRA LE GOUVERNEMENT À CÉDER!

Concernant la Fonction publique et l'Education nationale, la CEN condamne également la décision du ministre Bruno Lemaire, de réaliser 10 milliards d'euros de coupes supplémentaires dans les budgets des ministères, conduisant notamment à retirer 700 millions d'euros à l'Education nationale, et 900 millions d'euros à l'enseignement supérieur, ce qui équivaut à la suppression de milliers de postes. La CEN réaffirme son exigence d'une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice (+ 10 % tout de suite et ouverture de négociations pour le rattrapage des 28 % de perte subie depuis le début des années 2000).

Ces décisions ne peuvent qu'aggraver encore les conditions de la rentrée 2024 qui s'annoncent à nouveau chaotiques avec la suppression de 484 postes dans les collèges et lycées dans le cadre du budget d'austérité 2024 imposé à coup de 49.3, alors que la rentrée 2023 a révélé au grand jour que l'école manque de tout. Elles sont d'autant plus inacceptables que, dans le même temps, les entreprises du CAC 40 engrangent des bénéfices records, avec 153,6 milliards d'euros pour l'année 2023 (contre 142 milliards pour 2022), et que des centaines de milliards d'euros sont versés par l'Etat au titre des aides aux entreprises (exonérations de cotisations sociales, aides fiscales diverses...). Elles le sont surtout au regard des 413 milliards d'euros consacrés aux dépenses d'armement dans le cadre de la loi de programmation militaire 2024 – 2030.

Dans ce contexte, la CEN constate que depuis début janvier une colère immense dresse les personnels, la plupart du temps avec les parents d'élèves, contre les conditions chaotiques dans lesquelles se prépare la rentrée 2024, et contre la réforme Macron – Attal du « choc des savoirs » qui remet gravement en cause les enseignements disciplinaires et l'égal accès à l'instruction des élèves. Alors que les personnels n'en peuvent déjà plus, cette réforme aggraverait considérablement les conditions de travail des enseignants (progressions et évaluations communes, réunions de concertation, changement fréquent des groupes...) La labellisation des manuels contribuerait également à la fin de la liberté pédagogique.

Cherchant les moyens de bloquer ces mesures destructrices, ils se mobilisent dans tout le pays, par la grève et les manifestations, tantôt à l'appel des syndicats, par la grève et les manifestations (le 25 janvier contre l'acte 2 de l'école inclusive, le 1^{er} février contre le « choc des savoirs », le 19 mars pour les salaires, puis à nouveau le 2 avril contre le « choc des savoirs »), mais aussi très souvent spontanément, par les opérations « école ou établissement mort », par les rassemblements devant les DSDEN et rectorats, par des occupations de locaux...

En Seine Saint Denis les personnels appuyés par les parents d'élèves ont engagé dès le 26 février une puissante mobilisation, par la grève et sa reconduction décidée en assemblées générales, par des manifestations ayant rassemblé des milliers de personnes à plusieurs reprises. Ils l'ont fait pour exiger un « plan d'urgence en Seine Saint Denis » rassemblant les revendications en matière de moyens, ils l'ont fait pour exiger le retrait des groupes de niveau, de toutes les mesures visant à trier scolairement et socialement les élèves, et de l'ensemble des mesures du choc des savoirs

Constatant que dans la continuité de la mobilisation du 93, plusieurs assemblées générales discutent de ne pas reprendre le travail au retour des vacances, pour gagner sur la revendication de retrait de la réforme Attal-Belloubet du choc des savoirs, la CEN met en discussion la généralisation au plan national, dans toutes les académies, du blocage des collèges et lycées par la grève jusqu'à satisfaction.

La CEN condamne la décision du gouvernement de passer en force, seul contre tous, les textes organisant le « choc des savoirs », en les publiant au Journal Officiel du 17 mars. En procédant ainsi, il ne fait que confirmer sa faiblesse et son isolement. Raison de plus pour construire le rapport de force qui le contraindra à reculer.

De même, la CEN condamne la circulaire du DGRH du ministère aux recteurs, en date du 28 mars, préconisant, pour pallier le manque de personnels, le recours à des professeurs des écoles détachés dans le second degré, à des professeurs retraités, et à des professeurs contractuels « associés » sans conditions de diplôme, pour la mise en place des groupes de niveau.

Face à cet acharnement gouvernemental, la CEN, avec la FNEC

FP-FO, soutient toutes les mobilisations en cours pour le retrait du « *choc des savoirs* » et en défense des revendications.

La CEN se félicite du succès de la conférence nationale contre le « *choc des savoirs* », en défense des disciplines, des diplômes nationaux et du droit à l'instruction qui a réuni près de 200 délégués de 50 départements, enseignants des premier et second degrés, de l'enseignement supérieur, CPE, AESH, personnels administratifs et de directions, parents (dont nombre de représentants FCPE), lycéens.

Cette conférence a été l'occasion de partager de nombreux éléments de mobilisation au plan national. Les délégués ont exprimé leur détermination, leur volonté d'en découdre, et leur recherche des moyens de mettre en échec le « choc des savoirs » et de bloquer les mesures destructrices du gouvernement.

Dans la continuité de la conférence, la CEN réaffirme les revendications :

- ► Retrait du « choc des savoirs », en particulier des groupes de niveau (abrogation de l'arrêté du 17 mars) ;
- ► Rétablissement de toutes les heures de cours disciplinaires (Technologie, dédoublements, options...);
- ▶ Abandon de tous les dispositifs réduisant l'enseignement disciplinaire (SNU, stages de fin de seconde...);
- ▶ Des moyens pour l'école pas pour le SNU ou les uniformes ; Annulation de toutes les suppressions de postes ;
- ➤ Création des postes statutaires nécessaires ; Annulation des 10 milliards d'euros de coupes budgétaires supplémentaires ;
- ▶ Rétablissement du baccalauréat comme premier grade universitaire fondé sur des épreuves disciplinaires, nationales, ponctuelles, terminales et anonymes ;
- ► Abrogation de Parcoursup ;
- ▶ Respect des statuts et missions des personnels ; Respect de la liberté pédagogique des professeurs ;
- ▶ Abrogation du Pacte enseignant; Augmentation du point d'indice (10 % tout de suite, rattrapage des 28,5 % perdus depuis 2000)!
- ▶ Abrogation de la réforme voie professionnelle ;
- ▶ La défense de l'enseignement spécialisé adapté, contre l'inclusion systématique et forcée qui maltraite les personnels et les élèves en les privant de leurs droits.

Avec ces 200 délégués, la CEN considère que « la situation exige, pour amplifier au plan national le rapport de force qui contraindra le gouvernement à céder, de poursuivre / mener partout la discussion pour organiser collectivement la grève et sa reconduction jusqu'à satisfaction des revendications. »

En ce sens, la CEN appelle les personnels à poursuivre et multiplier la tenue d'assemblées générales dans les établissements, les communes, les secteurs, avec les parents d'élèves.

Adopté par 23 voix pour et 6 abstentions